



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 juin 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2004-948**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 26 MAI 2004 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 26 mai 2004 et de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 1<sup>er</sup> juin 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2004-949**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 64 046,12 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 434 564,95 \$ ET DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 2 655 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21 et de la liste des réquisitions numéro 18.

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	64 046,12 \$	24 au 28 mai 2004
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	434 564,95 \$	24 au 28 mai 2004
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	2 655 \$	24 au 28 mai 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-950**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 917 151,42 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 MAI 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-20 d'un montant total de 917 151,42 \$ pour la période du 20 au 26 mai 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-951\***      **RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MEUTE <sup>28<sup>ième</sup></sup> ST-GRÉGOIRE - 1 280 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur rencontre du 19 mai 2004, recommandait de soutenir financièrement la Meute <sup>28<sup>ième</sup></sup> St-Grégoire dans le cadre de l'organisation d'activités pour l'année 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une contribution financière au montant de 1 280 \$ à la Meute <sup>28<sup>ième</sup></sup> St-Grégoire pour la tenue d'activités pour l'année 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 280 \$ à la Meute <sup>28<sup>ième</sup></sup> St-Grégoire, 35, rue Payette, Gatineau, Québec, J8L 3T9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71030-971	1 280 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-952**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-18 - 49 938,07 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-18 d'un montant total de 49 938,07 \$ pour la période du 18 au 25 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-953

**SOUSSION 2004 SI 092 - ED. BRUNET & ASSOCIÉS CANADA INC. - SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 78 766,24 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ed. Brunet & Associés Canada Inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4, pour les travaux de services d'égout et d'aqueduc pour les ateliers municipaux dans le secteur de Buckingham pour la somme de 78 766,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 mai 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30147-009-46373	73 972,82 \$	Ateliers municipaux au 250 rue Charles Buckingham égout et aqueduc pour l'édifice
04-13493	4 793,42 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-954

**SOUSSION 2004 SP 106 - LES CAMIONS DE L'OUTAOUAIS - ACHAT DE DEUX CAMIONS À DIX ROUES DE TYPE CABINE ET CHÂSSIS AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 434 426,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Camions de l'Outaouais, 164, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture de deux camions à dix roues de type cabine et châssis avec équipements, pour la somme de 434 426,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'annexe A de sa soumission déposée en date du 14 mai 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 209-2004 par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30209-007-46374	407 988,82 \$	Achat de véhicules et d'équipements T.P. 9 gros camions
04-13493	26 437,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-955\*

**REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET VILLAGE  
TECUMSEH, PHASE 15-A - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL  
MORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 102662 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) et à la construction de la fondation et pavage couche de base sur le chemin de la Savane (lots numéros 3 148 283 et 2 681 359) et le lot numéro 3 148 308, lesdits lots étant montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 6 avril 2004, dossier 69481, minute 32237S;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a déjà été signé en 1987 entre l'ex-Ville de Gatineau et le promoteur pour ce projet domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du protocole d'entente signé, la Ville de Gatineau défraiera, par le biais d'une taxe d'améliorations locales imposée aux terrains riverains, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures ainsi que la pose du pavage (couche d'usure) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter la requête présentée par la compagnie 102662 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, les conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la fondation et le pavage couche de base sur le chemin de la Savane (lots numéros 3 148 283 et 2 681 359) et du lot numéro 3 148 308.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, les plans et devis nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus et à confier la surveillance avec résidence au bureau des experts-conseils Groupe-conseil GENIVAR.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des services municipaux (aqueduc et égouts), de la fondation de la rue et du pavage couche de base et que la dépense soit payée par la compagnie.

D'accepter que la Ville défraie par l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures ainsi que la pose du pavage (couche d'usure) sur ces tronçons de rues.

D'accepter la cession à la Ville, à titre gratuit, des rues et des services municipaux visés par la présente dès que le Service d'ingénierie aura approuvé les travaux réalisés par les compagnies.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à l'obtention de servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 224-2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-956\*

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 338 311 AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE BALUCHON - 118 300 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a accepté l'implantation d'un CPE sur une partie du lot numéro 2 338 311;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE Le Baluchon a présenté une offre en date du 13 mai 2004 conforme aux conditions type du document de la Ville de Gatineau:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre au CPE Le Baluchon une partie du lot numéro 2 338 311 comportant 1 912,4 m<sup>2</sup> au prix de 118 300 \$, TPS et TVQ en sus si applicable, aux conditions de l'offre d'achat et proposition de développement type de la Ville prévoyant entre autres :

- un dépôt de 10 % du prix de vente;
- une obligation de débiter le projet proposé dans un délai de 12 mois de l'acte de vente (60 enfants);
- un droit d'occupation des lieux pour fins de tests et de vérification des sols;
- un délai exigible de 120 jours pour signer l'acte et payer le prix de vente.

De plus, la Ville doit payer des frais administratifs pour l'extinction de servitudes existantes affectant le lot faisant l'objet de la présente vente, au montant de 5 751,25 \$ incluant les taxes. D'autre part, la Ville doit également assumer tous les honoraires professionnels, ainsi qu'une indemnité pour l'acquisition de droit de servitude de distribution en faveur d'Hydro-Québec et tous les autres frais qui pourraient être exigés en regard de ces servitudes pour un montant estimatif de 1 500 \$.

L'acte de vente fera l'objet d'une acceptation par le conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62910-411	1 500,00 \$	Transactions immobilières serv. prof. et génie
62910-499	5 401,25 \$	Transactions immobilières autres serv. techn.
04-13493	350,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	6 901,25 \$		Disposition actifs - propriétés // autres serv. techn.
62910-411		1 500,00 \$	Transactions immobilières // serv. prof. et génie
62910-499		5 401,25 \$	Transactions immobilières // autres serv. techn.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2004-957

**SOUSSION 2004 SP 099 - ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER INC. - HABITS DE COMBAT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 96 333,44 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Équipements incendie CMP Mayer Inc., 1390-O, rue Newton, Boucherville, Québec, J4B 5H2, pour la fourniture de 50 ensembles d'habits de combat de marque Securitex, au montant total de 96 333,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et la soumission déposés en date du 22 avril 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
22200-651	90 470,94 \$	Combat des incendies vêtements et access.
04-13493	5 862,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-958

**SUBVENTION DE 750 \$ - ASSOCIATION DES CITOYENS DU MANOIR DES TREMBLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de l'Association des citoyens du Manoir des Trembles à l'attention de madame Sylvie Lépine, présidente, 279, boulevard des Trembles, Gatineau, Québec, J9A 1Z6, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête sur les rues Marcel-Chaput et de l'Allouette (250 \$) et d'une fête de quartier dans le secteur des Trembles (500 \$).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11404-972	750 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-959

**SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE MECHTILDE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association des motocyclistes de l'Outaouais à l'attention de madame Lucie Mercier, comité « La run des draveurs », 588, rue Louis-Cousineau, Gatineau, Québec, J9H 5J9, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité au profit du Centre Mechtilde.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-960**

**SUBVENTION DE 300 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 58 POINTE-GATINEAU - 12 JUIN 2004 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, filiale 58 Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur Ronald Marengère, président, 86, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour une activité spéciale qui aura lieu le 12 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	100 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	150 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-961**

**SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de madame Lynne Rodier, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le projet « Les jardins du monde ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-962**

**SUBVENTION DE 175 \$ - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais à l'attention de monsieur François Grenier, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité spéciale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	25 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-963**

**SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES-DE-L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Campagne de la Fondation du CHVO 2004, Hôpital de Gatineau, 909, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7H2, à titre de subvention.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-964**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER ET MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS LE 25 AOÛT 2004 – 200 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer à une activité au profit du réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais le 25 août 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Réfap, 28, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	110 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-965**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JUSTIN MICHAUD AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la mutation de l'agent Marcelin Morin;

**CONSIDÉRANT QU'**un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la Loi sur la police :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois de monsieur Justin Michaud au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Michaud sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Michaud est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-966

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR KARL SAUVÉ AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la mutation de l'agent François Dutrisac;

**CONSIDÉRANT QU'**un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois de monsieur Karl Sauvé au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Sauvé sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Sauvé est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-967

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JOSÉ LEFEBVRE AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la démission de l'agent Marc Tremblay;

**CONSIDÉRANT QU'**un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois de monsieur José Lefebvre au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Lefebvre sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lefebvre est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-968

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MARTIN CARON AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de sergent est devenu vacant suite au décès du sergent Michel Giroux;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au remplacement du sergent Michel Giroux, un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant et qu'un remplacement de ce poste s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois de monsieur Martin Caron au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Caron sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Caron est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-969

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JULIEN CÔTÉ AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la démission de l'agent Martin Charron;

**CONSIDÉRANT QU'**un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois de monsieur Julien Côté au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Côté sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Côté est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-970**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ALEXANDRE SIMARD AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la retraite de l'agent Serge Surprenant;

**CONSIDÉRANT QU'**un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois de monsieur Alexandre Simard au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Simard sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Simard est établi selon la convention collective de son secteur d'origine, soit l'échelon 1 de la classe d'agent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-971**

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIK ST-JEAN AU POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR RÉSIDENTIEL/INSPECTION AU SERVICE D'ÉVALUATION, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel/inspection au Service d'évaluation, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro 182 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Danik St-Jean au poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel/inspection au Service d'évaluation, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Danik St-Jean est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Danik St-Jean sera celui de la classe 07, 5<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-972

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LAURENCE AHOUSSOU AU POSTE D'AGENT DE PLANIFICATION À LA SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler le poste d'agent de planification à la section de la planification stratégique, Module des services corporatifs pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Laurence Ahoussou à titre d'agent de planification à la section de la planification stratégique, Module des services corporatifs et ce, pour une période d'un an à compter du 2 juillet 2004 jusqu'au 30 juin 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13110-115 – Planification stratégique – Régulier – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-973

**MUTATION DE MONSIEUR MARCELIN MORIN AU POSTE D'AGENT - CIRCULATION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX À LA DIVISION DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien opérationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur Marcelin Morin au poste d'agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien opérationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Morin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Morin sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-974**

**MUTATION DE MONSIEUR FRANÇOIS DUTRISAC AU POSTE D'AGENT - RENSEIGNEMENTS CRIMINELS À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de monsieur François Dutrisac au poste d'agent – renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Dutrisac sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Dutrisac sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 - Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-975**

**OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MONSIEUR SERGE MARTIN - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE PÉRIODE DE 36 SEMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Martin occupant le poste d'opérateur de camion tandem au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé une demande de congé parental pour une période de 36 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la convention collective et à la *Loi sur les normes du travail* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Serge Martin un congé parental pour une période de 36 semaines.

Adoptée

CE-2004-976

**RÈGLEMENT DU GRIEF NUMÉRO 2000-33 DE L'EX-VILLE DE HULL**

**CONSÉDIRANT QU'**une entente est intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler le grief numéro 2000-33;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les années 2000, 2001 et 2002 aucune rétroaction salariale n'est à payer étant donné que les employés ne sont plus à l'emploi de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** seulement 2 employés sont toujours à l'emploi de la Ville pour la portée du grief pour les années 2003 et 2004 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer à l'employé numéro 103505 la somme de 399,84 \$ montant relié à la rétroaction salariale pour l'année 2004 et à payer à l'employé numéro 103476 la somme de 1 022,84 \$ montant relié à la rétroaction salariale 2003 et la somme de 779,99 \$ pour l'année 2004 et ce, au poste budgétaire 02-35500-112.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-03-08 pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
35500-112	2 202,87 \$	Stationnements municipaux réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-977

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARCO PILON AU POSTE DE CONSEILLER EN ARCHITECTURE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler temporairement le poste de conseiller en architecture pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Marco Pilon à titre de conseiller en architecture au Centre de services de Hull, Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, jusqu'au 31 décembre 2005.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marco Pilon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marco Pilon sera celui de la classe 9, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull - permis et gestion du développement – Urbanisme – réguliers – cols blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-978

**REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS D'ALCOOL POUR L'ORIGINAL MAISON DE LA GAUFRE, 69, BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs infractions en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques* ont été constatées à cet établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau a reçu plusieurs plaintes de bruit (musique excessive);

**CONSIDÉRANT QUE** des opérations policières ont permis de constater que le détenteur exploite, contrairement à son permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux, un débit de boisson au lieu d'un restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux multiples infractions constatées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les procureurs de la Ville à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

CE-2004-979

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ POUR SOULIGNER LE 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CLUB DE GOLF TECUMSEH LE 19 JUIN 2004 - 50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire du Club de golf Tecumseh le 19 juin 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club de golf Tecumseh, 5, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-980

**SUBVENTION DE 300 \$ - SCOUTS ST-MATHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Scouts St-Mathieu à l'attention de monsieur Sylvain Martel, trésorier, 115, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités annuelles.



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	300 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-981**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES ARTS ET LA VILLE À SHERBROOKE  
LE 23 JUIN 2004 - 500 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Louise Poirier a été nommée représentante de la Ville de Gatineau au sein de Les Arts et la Ville en vertu de la résolution numéro CM-2002-193 adoptée par le conseil municipal le 26 mars 2002 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à assister au conseil d'administration de Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sherbrooke le 23 juin 2004 pour une dépense approximative de 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-314-30015	469,57 \$	Conseil municipal frais de déplacement
04-13493	30,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2004.

Adoptée

**CE-2004-982**

**SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE LAC DES FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école Lac des Fées à l'attention de madame Lise Duguay, 4, rue Camille-Gay, Gatineau, Québec, J8Y 2K5, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité annuelle le 10 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	200 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la- Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-983

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS-QUÉBÉCOIS (120 \$) - 11 JUIN 2004 ET SUBVENTION DE 125 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par la Fondation canadienne du rein – section Outaouais-Québécois qui aura lieu le 11 juin 2004.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 245 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – section Outaouais-Québécois, C.P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	75 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11412-972	120 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-984

**SUBVENTION DE 200 \$ - COMITÉ DES LOISIRS SAINT-JEAN-BOSCO INC. - GRANDE FÊTE FAMILIALE - 16 JUIN 2004 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Comité des Loisirs Saint-Jean-Bosco inc. à l'attention de monsieur Léo Lessard, président, 62, rue Bisson, Gatineau, Québec, J8Y 5M8, à titre de subvention pour l'organisation d'une grande fête familiale le 16 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11408-972	100 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-985

**SOUMISSION 2003 SP 187 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 72 264,46 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité adjugeait par sa résolution numéro CE-2003-1405 un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée pour la réalisation de travaux d'asphaltage et d'éclairage des nouvelles rues situées dans le district électoral de l'Orée-du-Parc moins les travaux mentionnés aux articles 4.2.5, 4.2.7, 4.2.8, 4.2.10, 5.2.5, 5.2.7, 5.2.8 et 5.2.10 du bordereau de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité acceptait par la même résolution que les articles retranchés du présent appel d'offres puissent être exécutés cette année par le même entrepreneur si les prix et conditions demeurent les mêmes que l'appel d'offres 2003 SP 187 et ce, conditionnellement à l'obtention des argents nécessaires pour pouvoir y donner suite;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Construction Lafarge Québec Ltée consent à maintenir les prix et conditions de l'appel d'offres 2003 SP 187 et que les fonds sont maintenant disponibles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour les travaux qui avaient été retranchés de l'appel d'offres 2003 SP 187 en octobre 2003 pour insuffisance de fonds, soit les articles 4.2.5, 4.2.7, 4.2.8, 4.2.10, 5.2.5, 5.2.7, 5.2.8 et 5.2.10 du bordereau de soumission au montant de 72 264,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 5 septembre 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-20062-001-46390	67 866,71 \$	Éclairage-bordures-asphalte ptie rues Cimes Galène pavage
04-13493	4 397,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-20062-008	67 867 \$		Éclairage-bordures-asphalte ptie rues Cimes Galène // amendement 1
06-20062-001		67 867 \$	Éclairage-bordures-asphalte ptie rues Cimes Galène // pavage

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-986

**SOUSSION 2004 SP 132 – GROUPE-CONSEIL GENIVAR - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT, PHASE 1 - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 287 775,44 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe-conseil GENIVAR, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Élargissement de la montée Paiement, phase 1 » au montant total de 287 775,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 mai 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-31342-002-46391	270 262,48 \$	Élargissement de la Montée-Paiement honoraires professionnels
04-13493	17 512,96 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-31342-001	270 262,48 \$		Élargissement de la Montée-Paiement // élargissement Mtée Paiement
18-31342-002		270 262,48 \$	Élargissement de la Montée-Paiement // honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-987

**SOUSSION 2003 SP 188 - CONSTRUCTION DJL INC. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DES FÉES - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 104 972,97 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité adjugeait par sa résolution numéro CE-2003-1406 un contrat à la firme Construction DJL Inc. pour la réalisation de travaux d'asphaltage et d'éclairage des nouvelles rues situées dans le secteur des Fées moins les travaux mentionnés aux articles 1.2.5, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.10, 2.1.5, 2.1.7, 2.1.8, 2.1.9, 3.1.5, 3.1.7, 3.1.8, 3.1.10, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.11, 5.2.5, 5.2.7 et 5.2.8 du bordereau de soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité acceptait par la même résolution que les articles retranchés du présent appel d'offres puissent être exécutés cette année par le même entrepreneur si les prix et conditions demeurent les mêmes que l'appel d'offres 2003 SP 188 et ce, conditionnellement à l'obtention des argents nécessaires pour pouvoir y donner suite;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Construction DJL Inc. consent à maintenir les prix et conditions de l'appel d'offres 2003 SP 188 et que les fonds sont maintenant disponibles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux qui avaient été retranchés de l'appel d'offres 2003 SP 188 en octobre 2003 pour insuffisance de fonds, soit les articles 1.2.5, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.10, 2.1.5, 2.1.7, 2.1.8, 2.1.9, 3.1.5, 3.1.7, 3.1.8, 3.1.10, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.11, 5.2.5, 5.2.7 et 5.2.8 du bordereau de soumission, au montant de 104 972,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 5 septembre 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-20063-001-46392	98 584,70 \$	Éclairage-bordures-asphalte, rues Chimère-Lutins... pavage
04-13493	6 388,27 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-20063-008	98 585 \$		Éclairage-bordures-asphalte, rues Chimère-Lutins... // amendement # 1
06-20063-001		98 585 \$	Éclairage-bordures-asphalte, rues Chimère-Lutins... // pavage

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2004.

Adoptée

---

**M<sup>c</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif